

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 03 avril 2024**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.  
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 18/03/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard MME BLANCO Caroline (Procuration de MME BONNET Céline), M. CACERES Philippe (Procuration de MME VERGNES Brigitte), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAoui Nawal.

Date d'affichage : 18/03/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine, MME BONNET Céline (Procuration à MME BLANCO Caroline), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude), MME VERGNES Brigitte (Procuration à M. CACERES Philippe).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. PAULIN Samuel M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME COBOURG Monique.

**N° DEL2024-11 : Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Suite à la démission de Nadine Condomines Maurel du Conseil d'Administration du CCAS le 29 juin 2020, l'absence de candidat restant sur la liste présentée lors de la dernière élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS le 29 juin 2020, il est procédé dans un délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

La délibération en date du 29 juin 2020 a décidé de fixer à 7 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

- **Vu** l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles,
- **Vu** la lettre de démission de Nadine Condomines Maurel du Conseil d'administration du CCAS en date du 23 février 2024,
- **Considérant** qu'en l'absence de candidat restant sur la liste présentée lors de la dernière élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS le 29 juin 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus du CCAS

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

**Liste de Mme VIGUIE :**

- |  |
|--|
| 1 Nawel VIGUIE, 7 <sup>ème</sup> adjointe  |
| 2 Philippe CACERES, Conseiller Municipal   |
| 3 Caroline BLANCO, Conseillère Municipale  |
| 4 Alfred KROL, 8 <sup>ème</sup> adjoint    |
| 5 Brigitte VERGNES, Conseillère Municipale |
| 6 Claude JOUANY, Conseiller Municipal      |
| 7 Nawal LAGHZAOU, Conseillère Municipale   |

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

|   |      |
|---|------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :   | 21   |
| À déduire (bulletins blancs ou nuls) :  | 1    |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 20   |
| Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : | 2.86 |

Ont obtenu :

| Désignation des listes     | Nbre de voix obtenues | Nbre de sièges attribués au quotient | Reste    | Nbre de sièges attribués au plus fort reste |
|----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------|---|
| <b>Liste de Mme Viguie</b> | <b>20</b>             | <b>7</b>                             | <b>0</b> | <b>0</b>                                    |

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

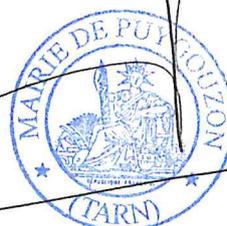
**Liste de Mme VIGUIE** : Mme Nawel VIGUIE, M. Philippe CACERES, Mme Caroline BLANCO, M. Alfred KROL, Mme Brigitte VERGNES, M. Claude JOUANY, Mme Nawal LAGHZAOU.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance**

**Monique COBOURG**

M.C.G.



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**